

3.3. INFORMATION, FORMATION, ORGANISATION.

Information, formation et organisation sont des fonctions intimement liées ; chacune d'elles suscite la demande des deux autres. Dans la lutte contre la désertification et pour le développement, elles visent :

- à réaliser l'option première de la stratégie régionale du CILSS, c'est à dire la participation responsable des populations ;
- à valoriser et développer le "potentiel d'organisation communautaire de chaque village" ;
- à répondre aux besoins exprimés de plus en plus clairement.

De nombreux organismes et travaux forment les assistants de développement et les responsables des groupements et des collectivités locales à l'exercice de ces fonctions ; citons en particulier :

- le CESAO (Centre d'Etudes Economiques et Sociales d'Afrique de l'Ouest) et le GRAAP (Groupe de Recherches et d'Appui à l'Auto-promotion Paysanne) de Bobo Dioulasso dont plusieurs expériences ont montré la large influence ; la figure n°44 évoque leurs méthodes et leurs publications (doc n°53 et 54) ;
- l'ENDA (Programme "Formation pour l'Environnement"), l'IDEP (Institut Africain de Développement Economique et de Planification) de Dakar (doc n°28, 36, 37) ;
- l'IPD (Institut Panafricain de Développement), l'INADES (Institut Africain de Développement Economique et Social) et le CIERO (Centre Interafricain d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou) à Ouagadougou ;
- l'IRAM (Institut de Recherches et d'Applications de Méthodes de Développement) et le CIEPAC (Centre International pour l'Education Permanente et l'Aménagement Concerté) de Paris (doc n°59, 60),...

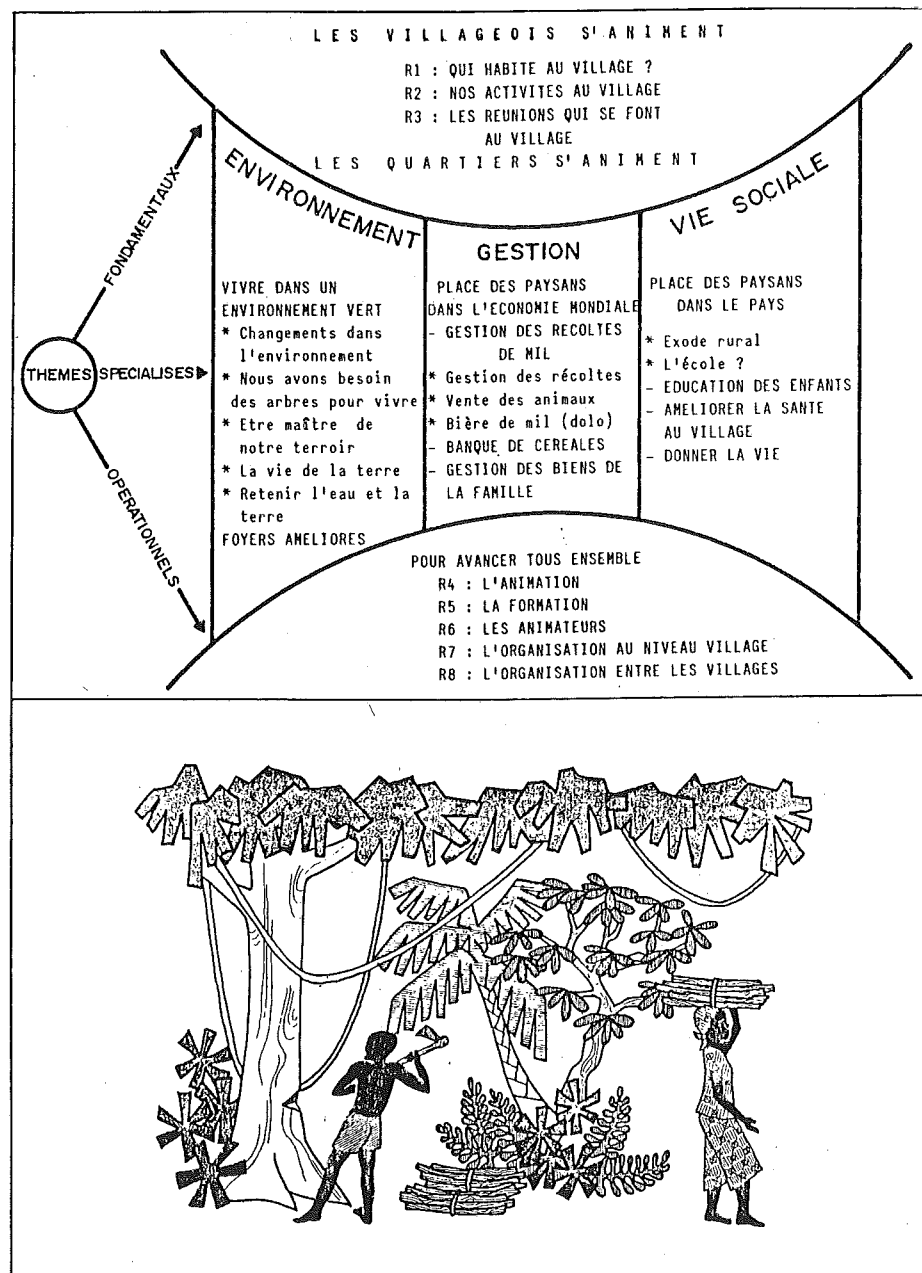
L'information.

L'ensemble des changements sociaux vécus et en cours au Sahel suscite une demande vive et diversifiée d'information. Schématiquement, et du point de vue de la lutte contre la désertification, cette demande obéit à trois mobiles.

- **Obtenir une réponse technique**, soit d'explication (comment fonctionne l'environnement ?) soit d'application (comment faire une digue filtrante ?).
Pendant longtemps, le progrès technique a été plus imposé au monde rural que sollicité par lui. L'un des grands mérites des actions diffuses des ONG, particulièrement depuis la sécheresse des années soixante dix, a été de faire savoir aux populations rurales qu'il existe des réponses techniques à leurs problèmes et qu'elles peuvent les adopter sans être contraintes à entrer dans tel ou tel système basé sur la production et la commercialisation d'une culture privilégiée.
Aujourd'hui, les questions fusent plus volontiers, y compris parce que ceux et celles à qui elles s'adressent sont prêts à rechercher la réponse avec ceux et celles qui les posent.

Figure n°44 - Méthodes et publications du CESAO et du GRAAP
(doc n°53, 54).

CLASSIFICATION DES SERIES EDUCATIVES DIFFUSEES PAR LE GRAAP



- **Savoir l'expérience des autres, individus et villages.** C'est un réflexe universel du paysan de vouloir voir et comprendre par lui-même pour pouvoir décider de ce qu'il prend ou ne prend pas, de ce qu'il peut essayer et de ce qui va à l'échec. Ce mobile obéit aussi au besoin de retrouver confiance en ceux qui l'assistent, en vérifiant par lui-même et par l'expérience d'autres paysans la fiabilité des discours qui lui sont tenus. La pratique croissante des visites inter-villageoises et inter-groupements répond à cette demande qui est aussi soutenue par un désir d'échange et de relation avec d'autres villages et groupements.

- **Connaître les lois, règlements et institutions** qui régissent la vie quotidienne et nationale. Autrefois, ces règles étaient systématiquement diffusées et expliquées par voie orale publique et enseignées dans le cadre des systèmes traditionnels de formation. A cette information, la colonisation a substitué l'ordre d'avoir à exécuter une législation conçue et décidée ailleurs et hors du contexte socio-politique local. Les autorités, les services et les projets n'ont guère su se débarrasser de cet héritage pour retrouver et moderniser les pratiques anciennes.

La méconnaissance institutionnelle et législative est profonde dans le monde rural sahélien, sauf quelques cas individuels et sauf au Sénégal où la mise en place des Communautés Rurales a permis un certain développement de la connaissance du droit public (la scolarisation plus élevée y contribue également). Les réformes institutionnelles engagées dans les pays du Sahel s'appuient généralement sur une concertation élargie et donnent au besoin de savoir la loi une dimension politique positive.

L'exigence rurale d'information est un atout pour la lutte contre la désertification et pour le développement. Encore faut-il que la réponse obéisse aux règles d'or de la clarté, de la précision et de l'objectivité. Des sujets brûlants et délicats comme les questions foncières, les règlements sur l'utilisation de l'espace agricole, pastoral et forestier et l'espacement des naissances ne souffrent pas l'"à peu près" et le "n'importe quoi" distribués trop souvent avec une parfaite facilité inconsciente. Chacun sait, ici comme ailleurs, le poids et la nocivité d'une information incomplète, déformée ou fautive. Le Sahel est en état de guerre écologique et contre le sous-développement ; il vit et prépare des bouleversements profonds pour assumer sérieusement cette situation. L'issue dépend, en partie, d'une information qualifiée et partagée. Il appartient aux autorités politiques et administratives, aux services et aux projets, chacun pour ce qui le concerne, d'assurer la diffusion, la clarté, la précision et l'objectivité de cette information.

Il n'est pas dans notre propos d'exposer les formes et les méthodes d'information mais d'insister sur quelques aspects, qui sont sans doute des lieux communs, mais qui ne sont pas encore pleinement entrés dans la pratique commune.

- L'information sur le terrain obéit à des règles simples.

- . Le langage doit être clair ; le commentaire doit s'appuyer sur les us et coutumes et institutions locales pour trouver des termes de passage et de comparaison.
- . Ne dire que ce que l'on sait réellement et différer la réponse complète jusqu'au moment où on l'aura apprise.
- . Faire en sorte que l'information soit un **échange** : connaître la motivation de la demande permet souvent découvrir des problèmes que l'on ignore.
- . La réponse à une demande d'information technique impliquant aménagement sur le terrain doit être paysanne : "Oui, mais il faut voir" ; c'est à dire aller sur le terrain avec ceux qui posent la question et déterminer la réponse en fonction de ce qu'on voit et de ce qu'on sait ; cette réponse doit se situer dans le processus concerté : connaître, étudier, proposer la solution technique, former, organiser et programmer l'exécution. Ce n'est que lorsqu'on maîtrise ce processus qu'on est en mesure de donner une réponse technique responsable.
- . Une information importante, ouvrant le champ à une action, n'est réellement donnée que lorsqu'elle a été **vérifiée**, c'est à dire lorsqu'on a contrôlé qu'elle a été diffusée et bien comprise.
- . Une information de cet ordre doit recevoir une **expression publique** ; si elle a été transmise à un individu, il faut prendre soin, à la première occasion, de la répéter devant le groupe ou l'assemblée.

- L'information s'adresse aux hommes et aux femmes, ensemble ou séparément selon sa nature et selon les situations locales. Les femmes et les hommes apprécient et souhaitent cette démarche qui éclaire leurs relations.

- Les informations importantes, en particulier celles touchant au domaine réglementaire et institutionnel, doivent recevoir une **expression écrite**, en langue officielle, en arabe, en langue nationale transcrite. C'est le cas des contrats de gestion ou d'aménagement qui sont aussi des documents d'information ; ceci est fait correctement par la plupart des expériences positives (par exemple n°8, 9, 13, 19, ...) mais d'autres le font insuffisamment (expérience n°16 dans laquelle les bénéficiaires de terres récupérées ne reçoivent pas un contrat nominal mais savent seulement que le Président du Comité d'aménagement a signé un papier en français en leur nom).

- **Le recours aux méthodes audio-visuelles simples et efficaces.** On peut utiliser le support des séries et brochures éducatives du GRAAP et du CESA0 comme l'ont fait de nombreuses expériences étudiées, en particulier au Burkina, au Mali et au Niger. Le projet, selon ses moyens, peut se doter de son propre matériel pour projeter des photographies diapositives réalisées dans le milieu (expériences n°3 et 17) ; il peut créer sa propre cellule audio-visuelle à faible coût de formation et d'équipement (expérience n°8). Il faut éviter de tomber dans le travers des équipements lourds et sophistiqués. En l'état actuel de sa technologie et de ses coûts, la vidéo ne peut avoir qu'une utilisation sédentaire ou urbaine.

- **la pratique des visites inter-villageoises et inter-groupements est d'une remarquable efficacité**, en matière d'information et de formation, pour des coûts faibles. C'est presque toujours une arme des expériences positives de lutte contre la désertification ; la visite de la vallée de la Maggia par les responsables de Maiguizaoua a été décisive dans l'engagement de ce village pour la réalisation de brise-vent ; après une visite de groupements féminins de Boulsa, les femmes de l'AVLP de Saponé ont conclu : "Quand tu crois que tu as fourni un effort louable de ton côté, à voir les réalisations des autres, tu as l'impression que tu roupilles" (expérience n°21).

- Le rôle de la radio rurale et de la télévision rurale (au Niger) est également d'un grand concours. Lorsqu'elles existent, l'utilisation des radios locales offre une possibilité d'intervention régulière et programmée des projets (cas du Projet Anacardier Sénégal-Allemand (PASA) de Sokone ou du Projet AVV/Fara Poura au Burkina Faso). L'évaluation de ce rôle et des possibilités d'extension dans le cadre de la lutte contre la désertification reste à faire.

Formation.

Notre objectif est seulement de dégager quelques conclusions et propositions des expériences étudiées.

Toute formation est d'abord information : elle doit donc en respecter les règles. Elle doit en particulier systématiquement **s'ouvrir aux femmes** dont on sait la contribution à la lutte contre la désertification et dont on a vu fréquemment l'amertume qu'elles ressentent lorsque "seuls les hommes ont été expliqués" (formés). L'expérience de l'AVLP de Saponé est à ce titre exemplaire mais bien d'autres cas montrent l'immense satisfaction des femmes lorsqu'elles reçoivent une formation égale à celle des hommes : "Pour nous, les progrès sont palpables ; avant on nous mettait de côté ; maintenant, **tout ce qu'on donne aux hommes, on nous le donne aussi, surtout en matière de formation** ; nos maris aussi nous laissent plus libres" (femmes de Gorin/Sanmatenga, doc n°102, fiche n°14/BF) ; les hommes apprécient cet effort en direction des femmes et ceux du village voisin de Kologho précisent les limites acceptées : "Ce sont surtout les femmes qui font les travaux parce qu'elles sont là, les hommes sont partis. Les femmes sont les plus nombreuses **mais elles ne sont pas "devant"**.

Toute formation doit être associée à une action la mettant en oeuvre ; des efforts de formation à l'utilisation du niveau à eau et à la construction des diguettes sont gaspillés lorsqu'ils sont donnés à des villageois qui, individuellement ou collectivement, n'ont pas entrepris ou n'entreprennent pas des travaux de CES. Il ne faut pas exagérer l'importance de ce gaspillage car les coûts de formation sont faibles, mais cette erreur fréquente montre que l'identification des besoins est insuffisante et que l'objectif quantitatif (nombre de paysans formés) a primé malheureusement sur le qualitatif.

Toute formation doit être inscrite dans un processus et un système de suivi, conseil, recyclage sur le tas et formation complémentaire; c'est ce que font la plupart des expériences citées. Dans le cas contraire, elle n'est qu'une goutte d'eau vite évaporée. Les exemples abondent aussi d'actions et de réalisations abandonnées faute de suivi et de continuité de l'assistance.

L'exemple type est celui des foyers trois pierres améliorés (3PA) construits en grand nombre lors d'une formation ou d'une journée de mobilisation. Ils sont plus ou moins bien faits, les femmes n'ont pas reçu le minimum de conseils pour leur utilisation et leur entretien, elles ne sont visitées que pour vérifier qu'elles en ont un, et les foyers non réparés témoignent de l'échec. Il ne s'agit pas de l'échec du foyer amélioré mais d'une approche quantitative qui privilégie l'utilisation des moyens disponibles pour faire réaliser le plus grand nombre de foyers améliorés au dépend du suivi nécessaire. Quand celui-ci est fait, le résultat est remarquable, comme à Saye où les femmes ne souffrent pas que l'on puisse discuter de l'utilité du 3PA (n°17). Toute technique, même la plus simple, demande que la formation à son usage soit suivie d'un **apprentissage**.

Cette exigence est lourde de signification pour les agents de développement qui oublient leur fonction de formation permanente sur le terrain. Les mots de A.O. de Birgui sont aussi justes que durs : il dit que l'encadreur vient au village et chez lui pour les voir, les saluer, les encourager, les conseiller, leur donner des instructions, **mais il ne va pas aux champs et ne fait rien lui-même**; d'autres agents passent aussi, "pour voir, pour nous faire parler, discuter du bien et du mal de nos travaux, **mais ils ne font rien qui nous servent**" (n°18).

La première séance d'un stage de formation collective devrait toujours être consacrée à l'**identification des besoins des stagiaires** : pourquoi voulez-vous cette formation ? pour répondre à quels problèmes ? dans quelle perspective ? Cette séance, non directive et dans laquelle il faut veiller à ce que chacun parle, a un triple avantage :

- amener les participants à se connaître et à partager leurs problèmes, à se transformer en auto-formateurs ;
- permettre aux animateurs de connaître les participants ;
- fournir les éléments d'une adaptation de la formation prévue aux besoins concrets des participants.

Au-delà du rappel du nécessaire va-et-vient entre la pratique et la théorie et de l'importance de la formation-suivi pour la gestion, il nous paraît utile d'insister pour des efforts supplémentaires dans trois directions :

- la formation à l'organisation et à la programmation du travail et des actions, non seulement pour une meilleure efficacité des actions collectives, mais aussi pour que les groupements et les collectivités se protègent contre les tentations et les incitations à l'adoption de programmes trop lourds qui concurrencent les obligations et besoins individuels ;

- la formation à l'évaluation des travaux collectifs et individuels d'aménagements de CES et autres dans le cadre du terroir. Outre l'intérêt formateur de l'auto-évaluation, il s'agit de donner des moyens d'argumentation et de proposition aux responsables des groupements et collectivités lorsqu'ils sont, comme le veut la stratégie du CILSS, appelés à la concertation avec ceux qui élaborent et évaluent les projets. Dans ce domaine, il y a des situations locales où il est possible d'aller jusqu'à la conception et à la formulation autonomes de projets (cf. AVLP de Saponé n°21, Kaniko n°20 et bien d'autres associations bien structurées en milieu rural).
- la formation aux questions de l'espacement de naissances.

La perspective de développer les capacités d'auto-formation est à soutenir. Des initiatives comme la formation d'**animateurs villageois issus du milieu, de paysans agro-formateurs, de paysans (et paysannes) forestiers**, etc... sont excellentes, sous réserve de suivi. Les femmes ne doivent pas être oubliées dans ce domaine ; au Cap Vert, des femmes ont reçu une formation pour exploiter les plantations d'arbres par ébranchage ; elles dirigent des équipes féminines constituées autour d'elles ; ces équipes coupent et commercialisent le bois par contrat avec le Service Forestier.

Quant aux formes et méthodes de formation, elles dépendent des objectifs, des conditions locales et de l'expérience de ceux qui la dispensent. Il n'y a pas de méthode universelle et les grands projets en la matière n'ont guère fait preuve de leur efficacité (l'un de leurs rôles devrait être de fournir du matériel pédagogique et audio-visuel comme le fait l'INC (Institut National des Coopératives du Cap Vert)).

L'organisation de la population.

La question de l'organisation de la population revêt une grande importance au Sahel étant donné le rôle capital dévolu aux hommes et aux femmes du monde rural dans la lutte contre la désertification et pour le développement.

L'objectif de l'organisation de la population est de structurer et d'élargir son potentiel de développement communautaire. Dans ce but, elle assume plusieurs fonctions :

- la diffusion interne de l'information et l'auto-formation ;
- l'auto-gestion des activités et des travaux collectifs ;
- la promotion socio-politique de la collectivité, par la prise en main de ses responsabilités sur son espace ; cette promotion est la marche vers l'auto-développement.

Ce but et ces fonctions conduisent à rappeler quelques principes de base.

- Il n'y a pas d'organisation sans formation et sans action. Les organisations créées "parce qu'il faut les créer" ont une réalité formelle ; elles ne sont pas opérationnelles. Le caractère de l'action détermine celui de l'organisation : l'action peut être sectorielle et donner naissance à une organisation également sectorielle (un Comité de Gestion de la

pompe, du moulin à mil, etc...) ; elle peut concerner l'ensemble des rapports entre la collectivité et son espace, son environnement ; l'organisation est alors collective et, globalement, elle supervise des organisations sectorielles.

- Le niveau opérationnel de l'organisation collective est le "village", entité qui dispose d'un terroir et d'une population. Cette règle n'est pas exclusive d'organisations collectives de niveau inférieur (de quartier d'habitation ou de culture, de groupement d'intérêts,...) et de niveau supérieur (le canton qui a encore une grande réalité dans certaines régions comme au Niger, les communautés rurales au Sénégal...). La situation des éleveurs et des pêcheurs (souvent) conduit à parler de groupe ou de groupement d'éleveurs ou de pêcheurs plutôt que d'organisation villageoise.

- L'organisation collective villageoise fait appel à la participation de tous, étant entendu que seule l'organisation décide si elle a la volonté, le pouvoir et l'autorité de rendre cette participation obligatoire. Ce cas était presque la règle générale dans les systèmes traditionnels ; les organisations actuelles qui en dérivent pratiquent souvent l'amende compensatoire ou la punition publique pour ceux qui n'obéissent pas à l'appel de la collectivité (pratique courante dans les organisations de femmes, plus rare dans celles des hommes (expériences n°5 et 20).

La première conclusion de cette règle est la participation des hommes et des femmes, soit par l'intermédiaire d'une organisation commune, soit par l'intermédiaire d'organisations parallèles. Il ne faut pas exagérer la difficulté et les antagonismes d'organisation des hommes et des femmes et se rappeler les dictons populaires : "derrière chaque bonnet, il y a un foulard" ou "les pantalons exécutent le jour ce que les pagnes décident la nuit".

L'essentiel est que chacune des deux catégories socio-biologiques, (A. MARTY, doc n°55) s'organise. Les expériences montrent que partout où la désertification est sévère, la coopération s'élargit et s'institutionnalise entre les deux types d'organisations, entraînant une promotion acceptée de celle des femmes. Dans la plupart des états, les gouvernements encouragent la participation des femmes aux structures de concertation et de décision. Les projets de lutte contre la désertification ne peuvent que soutenir activement ce mouvement.

- L'autonomie de décision et de gestion de l'organisation villageoise est la garantie de sa capacité opérationnelle. Il ne s'agit plus de dire "qu'en attendant, l'exécution sera contrôlée et la gestion sera assurée par ... le projet et/ou l'encadrement".

La comparaison des contrats de gestion signés à Ziga et à Guidan Sourout-Laba est instructive :

- dans le premier cas (n°19), sont définies d'une part, les fonctions, les responsabilités organisationnelles et les actions programmées du Groupement Villageois et, d'autre part, les obligations d'assistance du Projet Recherche/Développement du Yatenga ;

- dans le second cas (n°16), le contrat de gestion, d'une part arrête quatorze obligations pour l'exploitant et, d'autre part, définit sept fonctions dévolues au PDRI/Keita et à l'autorité ; deux sont des fonctions d'assistance et cinq sont des droits et pouvoirs d'intervention et de sanction.

Dans le premier cas, il y a assistance à une organisation villageoise responsable et, dans le second, il y a encadrement d'un assisté ou traité comme tel ; la première réussira peut-être, le second échouera sans aucun doute s'il n'est pas corrigé. Faire confiance à l'organisation villageoise et l'aider, l'armer pour être digne de cette confiance est la seule attitude conforme aux stratégies régionale et nationales. L'attitude contraire n'est justifiée que par l'obligation d'imposer un programme qui n'a pas été concerté entre tous les partenaires.

- Cette autonomie rend l'organisation villageoise apte à se fédérer avec d'autres, à adhérer à un système, que celui-ci soit voulu ou soutenu par l'Etat et ses services ou par un organisme associatif, socio-professionnel ou confessionnel.

En effet, il n'y a pas de modèle sahélien ou universel d'organisation villageoise. La colonisation a imposé de fausses coopératives (SIP, SAP, SMDR) ; l'Indépendance a vu se généraliser des coopératives de modèle importé (doc n°59). Depuis, des réformes, des adaptations et des créations nouvelles ont modifié les systèmes mis en place dans les années soixante ; des ONG et des associations locales ont créé leurs propres organisations. Ce foisonnement apparaît excessif et incompréhensible au théoricien et à l'expert soucieux de modèle. Il a des inconvénients et des avantages ; il est réalité.

Le rôle dévolu à l'organisation villageoise, le contrôle et le consensus publics auxquels elle est soumise devant l'assemblée villageoise ne sont pas des nouveautés pour le Sahel ; elles existaient dans ses pratiques traditionnelles, diversifiées selon les régions et selon les peuples. Tirer parti de ces acquis historiques pour mettre en place des organisations répondant à des objectifs actuels et nouveaux, offre un double avantage :

- asseoir l'organisation sur un acquis socio-culturel intégré qu'elle maîtrise et qui peut assimiler des éléments nouveaux répondant à ses besoins actuels ;
- donner aux responsables de l'organisation une représentativité et des pouvoirs qui en font des partenaires, des interlocuteurs à part entière de ceux qui veulent les assister.

Dans tout le Sahel, et à travers les expériences citées, on constate que les organisations villageoises actives et conduisant des actions positives sont de toutes natures et de toutes origines :

- Les organisations "officielles" comme l'Association Villageoise de Kaniko, le Groupement Villageois Révolutionnaire de Noogo ou les coopératives à In gall ;
- Les organisations "traditionnelles" renouées comme les "Naam" du Plateau Mossi appuyés par l'ONG "Six S" à Ranawa, Noogo, Saye ou le "Kondey" relancé à Kano ;

- Les associations d'origine locale comme l'AVLP de Saponé ou l'ADRK de Kaya ;
- Les organisations spécifiques nouvelles comme celles de Rissiam ou appelées à jouer un rôle nouveau comme les groupements féminins du Gandiolais dans le cadre des Communautés Rurales ;
- Les situations fréquentes où plusieurs organisations collectives interviennent ensemble dans le même village comme à No, ou bien où l'action démarre avec une organisation informelle et s'élargit avec l'organisation collective comme à Ziga.

L'attitude positive consiste, d'une part, à **prendre en compte le potentiel d'organisation communautaire du village, des organisations existantes et, d'autre part, à faire preuve de pragmatisme** en fonction du but recherché ; celui-ci est indissolublement lié à la participation de la population et à sa promotion organisationnelle. Pour avoir négligé ces règles, la mise en défens de Djibo, les brise-vent de la Maggia ou l'opération de récupération de terres de Keïta connaissent des succès techniques mais ne sont pas des réussites sociales (du moins selon nos critères).

L'expérience montre que la population villageoise intègre plus volontiers que les services et les experts l'existence de plusieurs organisations en son sein, à la condition expresse que ces organisations ne soient pas mues par une volonté partisane de concurrence. Les pratiques d'interventions contradictoires dans un même village entre ONG et services ou entre ONG elles-mêmes, sont néfastes pour la population et pour la lutte contre la désertification. Il est dans la fonction des autorités et des projets de **promouvoir la coordination dans la compétition et de sanctionner les concurrences et les contradictions irresponsables.**

Au Sahel, comme en Amérique ou en Europe, tout système, même très centralisé, fédérant des organisations est agité de mouvements : les unes prospèrent et d'autres tombent, les unes arrivent et d'autres s'en vont. Comme toute organisation humaine, l'organisation villageoise est soumise à des excès et à des défaillances. Il faut l'admettre et diverses méthodes permettent de limiter les risques.

- La première est d'élargir les capacités internes de prise de responsabilité, c'est à dire multiplier **le nombre des responsables formés** afin de créer des possibilités d'alternatives à l'intérieur du village et de permettre une relève rapide lorsque l'homme indispensable tombe. A ce sujet, on peut admettre deux règles :

- . une action, une formation, une équipe responsable ; dix équipes bien formées de trois ou quatre personnes sont une meilleure garantie qu'une équipe de trois ou quatre personnes recevant toutes les formations et cumulant toutes les fonctions ; de ce point de vue, les orientations de l'AVLP de Saponé sont exemplaires ;
- . formation et promotion des femmes à des fonctions de responsabilité ; "le potentiel féminin" est tout juste défriché, il recèle des capacités non valorisées et il a, le mariage aidant, l'avantage d'être plus stable que le "potentiel" hommes aspiré par les migrations ; les exemples du Gandiolais et de l'AVLP de Saponé sont significatifs en la matière.

- La seconde est de favoriser la **démocratisation** de l'organisation villageoise. Il ne s'agit pas d'imposer un quelconque modèle car la démocratie est d'abord, dans le cas présent, **la liberté laissée à la population de s'organiser et de régler ses problèmes.** L'objectif est de favoriser la participation de tous aux décisions et à l'organisation, c'est à dire :

- . encore et à nouveau en soutenant la participation des femmes aux assemblées et à l'organisation ;
- . en animant des assemblées annuelles de programmation et de bilan-évaluation (pratique déjà fréquente mais qui n'est pas encore une règle).

- La troisième est le développement des échanges avec des organisations villageoises solides et plus avancées. L'esprit de compétition est très vif parmi les populations rurales du Sahel : au lieu de s'auto-féliciter, chacun s'honore de féliciter les autres pour aussitôt lancer un défi qui l'engage à faire mieux que ceux qu'ils félicitent (cf. la visite de la coopérative de Hombori à celle de Sofara pour le marché sécurisé, n°8).

- Une quatrième tient au rôle de l'agent d'assistance au développement qui doit savoir conseiller et animer une assemblée sans la régenter et sans lui fournir des solutions toutes prêtes.

A l'analyse de toutes les expériences rencontrées, il semble que le potentiel d'organisation communautaire soit le **premier atout du Sahel** dans la lutte contre la désertification. Le temps est venu pour les organisations villageoises et paysannes d'être des **partenaires à part entière et reconnus** de la lutte contre la désertification et pour le développement. Les gouvernements disent le vouloir, les bailleurs de fonds, institutionnels et ONG, disent le souhaiter vivement ; les populations, dont c'est l'aspiration profonde, ne sont pas pleinement convaincues de ces volontés et de ces souhaits souvent contredits dans les faits.

3.4. PARTICIPATION DES POPULATIONS ET INSTITUTIONS.

Il y a une évidente liaison fonctionnelle et politique entre la participation volontaire et responsable de la population aux actions de lutte contre la désertification et les institutions nationales qui en constituent le cadre de réglementation et d'impulsion ; la force matérialisée de cette liaison est celle des services d'assistance au développement au sens large ; ils sont le **bras exécutif des institutions et le corps d'appui aux populations.**

La notion de participation prête encore à discussion.

Le séminaire régional CILSS de Nouakchott sur la lutte contre la désertification avait rejeté ce terme d'utilisation confuse et contradictoire (doc. n°2 p. 55). Il lui avait préféré la formule "engagement total et volontaire" et avait justement distingué entre :

- la mobilisation dans laquelle "l'initiative et la volonté viennent d'en haut" ; ... , "par la mobilisation, l'état et ses services s'engagent également politiquement aux côtés des populations" ;
- l'engagement total et volontaire dans lequel "l'initiative et la volonté viennent d'en bas" ; le résultat final de l'engagement volontaire est la "transformation des systèmes de cultures (qui) est une condition nécessaire pour arriver aux nouveaux équilibres socio-écologiques recherchés".

Le séminaire avait pensé que, pour éviter les contradictions, la mobilisation doit avoir "pour objectif premier de concourir à l'engagement total et volontaire des populations...".

Ces conclusions et orientations restent valables mais force est de constater que les termes de participation et de mobilisation sont toujours utilisés avec autant de confusion et de contradictions.

Nous reprenons donc le mot participation en lui donnant son sens initial : celui qui participe apporte, volontairement, une part dont il négocie l'usage avec les autres participants. Utilisée honnêtement, la formule "participation de la population" signifie que celle-ci est **volontaire, responsable** de ses actions dont la définition et la programmation ont été **concertées** avec les autres **partenaires**, états, services et projets.

La mobilisation a essentiellement deux fonctions.

- Une fonction d'urgence pour résoudre un problème inopiné : le désensablement du fleuve Niger à Niamey, fin février 1988, la lutte contre un feu de brousse, etc... C'est une pratique à laquelle la population est habituée et participe quand il y va de son intérêt ; elle en prend volontiers l'initiative.
- Une fonction d'éducation de masse : la journée de l'arbre, la journée de l'environnement, etc... La population participe à l'action mais sans en avoir la responsabilité qui relève d'un service et/ou des autorités. L'efficacité de ces journées est très inégale, en particulier lorsqu'elles ne s'accompagnent d'aucun suivi, ce qui est le cas le plus fréquent. Au Cap Vert, la semaine de l'arbre mobilise tout le monde ; chacun doit fournir une à trois journées de travail à tour de rôle, premier ministre en tête. Ensuite, le service forestier ou les projets concernés assurent le suivi des plantations qui entrent dans le patrimoine collectif.

La mobilisation est de courte durée alors que la participation est quotidienne et de longue durée. Mais il y a des formes dites de participation qui sont en réalité des régies comme dans le cas de Keïta qui utilise d'une part des engins et, d'autre part, une main d'oeuvre locale salariée en nature. Les Comités de Gestion des périmètres ont reçu des responsabilités qu'ils n'assument pas ou mal : le contrôle des mises en défens, l'interdiction d'enlever les pailles de récolte, etc... Déjà, les Comités de Gestion tentent de s'en remettre au projet pour exercer ces responsabilités ; qu'advient-il quand le projet se retirera du village sinon de la région ?

Bien conduite, la participation de la population varie selon plusieurs facteurs.

- selon le degré d'intensité de la désertification : la participation des populations sédentaires est quasiment totale en zones nord sahélienne et saharo-sahélienne, handicapée seulement par les mouvements migratoires et les besoins d'argent ;
- selon le niveau socio-économique de la collectivité : schématiquement, plus ce niveau est élevé, plus la participation connaît des entorses et des dérobes ; de ce point de vue par exemple, Kaniko s'oppose à Noogo ou à No. C'est un fait normal parce que Kaniko n'est pas menacé de disparition ;
- selon le degré d'organisation acquise : solide et expérimentée, l'Association Villageoise de Kaniko réussit à conduire à bien des activités collectives dans un village où les intérêts individuels s'expriment avec force. A In Tadény ou à Ourihamiza, il est nécessaire de soutenir une organisation collective défailante parce que non expérimentée dans ses domaines nouveaux d'intervention ;
- et, bien entendu, selon le degré d'intérêt ressenti par la population pour l'action entreprise : c'est ce qui fonde la plus l'obligation de concertation avec la population.

Il existe donc des niveaux inégaux et des formes diverses de participation mais, dans tous les cas, celle-ci est caractérisée par la concertation et par la responsabilisation croissante de la collectivité dans la conception, la conduite et le suivi des réalisations.

Le rôle des agents d'assistance au développement.

Il est décisif pour faire progresser la participation des populations et la conduire jusqu'au stade de l'auto-développement. Deux exemples négatifs nous permettent d'abord de situer le problème sans commentaire.

- Un projet décide la vulgarisation des diguettes en terre après un voyage de formation au Burkina. Il crée un périmètre de démonstration aménagé avec des "diguettes" de l'ordre de 1,5 m de hauteur et 3 m de largeur à la base, faites au bulldozer. Naturellement, les Acacia holosericea viennent bien à l'amont ! Les paysans n'ont pas imité. Le projet fait aussi une opération de démonstration de demi-lunes en ... régie et évalue ainsi ses impacts socio-économiques : "L'expérience nous a enseigné qu'on ne mobilise les populations rurales qu'autour de leurs intérêts. C'est pourquoi, le projet s'est d'abord lancé dans une vaste campagne de conscientisation des masses ... Par nos avis techniques nous les avons éclairés sur la prise de décision. Toutefois, dans bien des cas, les décisions arrêtées n'ont pas été suivies d'effet. Il a fallu recommencer ... ou utiliser des moyens de séduction (vivres PAM)... Les maigres réussites qui ont été enregistrées ... vont créer une émulation entre les villages et la généralisation de l'expérience ...". Le discours n'est pas creux, il est trop plein.

- Un projet d'élevage écrit fin 1984 : "l'encadrement, réuni en une cellule multifonctionnelle doit préparer son dépérissement dans les cinq ans à venir". Fin 1985, le financement se retire, sans doute fort du succès garanti. Fin 1987, toutes les structures collectives mises en place se sont effondrées et les infrastructures sont en plus ou moins bon état.

Nous supposons maintenant que les agents de développement ont la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre des propositions techniques auxquelles la population adhère. Comment agir avec cette population ? Les expériences étudiées nous fournissent certaines indications.

L'établissement de relations personnalisées et humanisées entre l'agent d'assistance et ceux qu'il assiste est un facteur que l'on retrouve dans toutes les expériences les plus réussies (cas types : le Gandiolais, Rissiam, No, Noogo). Ceci signifie entre autres choses que :

- l'agent s'intéresse au milieu et finit par le connaître, non seulement sous l'angle étroit de la technique qu'il apporte, mais dans tous les aspects qui interviennent pour peser sur la réussite ou l'échec de l'action entreprise ; il n'est pas admissible que deux agents, encadrant la réalisation de digues filtrantes collectives depuis deux ans dans un village, ignorent que celui-ci a réalisé plus de vingt digues individuelles et a ouvert un site de l'or.
- L'agent exerce concrètement sa fonction de formation technique **permanente en allant sur le terrain**, montrer ce qui va et ce qui ne va pas, expliquer et montrer pourquoi, procéder lui-même à une démonstration de redressement et contrôler si il a été bien compris. Pour éviter les pièges et les limites du paysan pilote ou de contact, l'agent prend soin de faire alterner les bénéficiaires de ses conseils et de regrouper autour de chacun d'eux les voisins présents pour qu'ils profitent de la démonstration. Cette démarche est bien illustrée dans l'expérience du vieux paysan de Birgui qui dénoncent ceux qui "ne viennent pas dans les champs... et ne nous servent à rien" (n°18).
- La règle du respect des rendez-vous doit s'accompagner d'une **grande disponibilité** (cf. Gandiolais, Noogo). Ceci ne signifie pas que l'agent doit courir immédiatement à tous les appels mais qu'il a la liberté d'intervenir en fonction de ces appels et de sa propre perception des problèmes du moment dans sa zone d'intervention. Les systèmes d'encadrement qui prétendent régenter, dans le détail, les heures et les lieux de travail d'un agent de développement rural comme ceux d'un ouvrier à la chaîne ne sont dans tous les cas pas adaptés à la lutte contre la désertification ; en bas, il y a quelques paysans catalogués et privilégiés ; au milieu, l'encadreur fait son parcours du combattant et, en haut, un cadre dépouille à l'heure prévue des rapports statistiques détaillés. La lutte contre la désertification a besoin d'agents motivés par la participation de la population.

- L'agent de développement procède à un **échange** avec ceux qu'il assiste ; il apprend à recevoir, comprendre et utiliser leurs propres connaissances de l'environnement et du village.

L'aptitude à la relation humaine et personnalisée est une donnée largement subjective, liée à la personnalité de l'agent d'assistance ; cependant, elle peut être enseignée et apprise en particulier par des stages en situation et par la pratique des enquêtes-participation.

La relation technique de l'agent d'assistance avec la population est d'autant plus efficace qu'elle est pédagogique et procède d'une volonté d'échange.

- L'agent met sa technicité au service de la collectivité et de ses membres ; il doit donc la rendre accessible par le langage et par les gestes de mise en oeuvre des techniques qu'il veut transmettre. Etre au service de la collectivité signifie **répondre à sa demande** qui n'est peut-être pas prévue dans le programme de travail ; dans ce cas, l'agent vérifie la validité de la demande et sa propre capacité technique à apporter une solution et, ensuite, il prend l'initiative d'une réponse positive. L'exemple de Rissiam illustre cette situation. Le Volontaire du Progrès qui fait des barrages dans la zone de Kongoussi accepte de faire une digue pour protéger la route qui traverse Rissiam ; l'amont de la digue est mis en culture avec succès ; les villageois demandent d'autres digues que le Volontaire les aide à faire ; ainsi commence l'histoire réussie des digues filtrantes. Cette **liberté de réponse à la demande et à l'initiative paysanne** est essentielle pour l'efficacité de l'agent sur le terrain. Elle est très généralement accordée dans les actions ONG ; elle ne l'est guère dans les grands projets et elle est pratiquement interdite à l'agent d'un service sur lequel pèse de multiples contraintes. **Les projets et les services doivent accorder à leurs agents une liberté d'initiative et de réponse à la demande villageoise** ; elle ne doit pas être exemptée de contrôle technique et social, mais elle doit être favorisée car, **c'est par elle, que l'ensemble du projet et du Service peut connaître et s'adapter à la demande technique de la population**. Les systèmes d'encadrement trop rigides sont inadaptés à cette condition de réussite.
- Dans l'autre sens, **l'agent de terrain qui intègre dans son savoir et dans sa pratique les savoirs et les pratiques techniques de la population est plus efficace que celui qui croit tout savoir et n'apprend rien**. Le premier effet de cet effort est de donner à l'agent le moyen d'utiliser les acquis paysans pour mieux faire comprendre et passer ses propres propositions. Le second effet, déterminant dans notre perspective, est de permettre à l'agent d'aborder avec quelques chances de succès les difficiles problèmes de la transformation des systèmes de production et de l'aménagement du terroir.

L'expérience des mises en défens de Djibo et de Sé-Ganoua le montre clairement. Dans la première, on a déterminé 9 unités de paysage en termes scientifiques non compréhensibles par la population (n°9, figure n°3 ; dans une expérience d'aménagement de terroir, l'assistance a défini 35 unités scientifiques de paysage !). Dans la seconde, 5 unités ont été déterminées en collaboration avec les villageois et désignées par leur appellation technique locale (n°9, figure n°6). Dès lors le **langage est commun et la concertation technique est possible**. Les mots locaux pour désigner les sols, les unités de paysage, etc... ont **valeur scientifique** et c'est à l'agent de les intégrer dans son référentiel technique. Il est facile de considérer les villageois comme des ignorants quand on ne sait pas ce qu'ils savent ; quand on le sait, on est astreint à plus d'humilité et on **collabore** avec eux ; le paysan, la paysanne, la collectivité deviennent des **partenaires**.

Ces deux premiers facteurs d'efficacité conduisent naturellement au troisième qui est la **densité de l'assistance à la population** (le trop fameux taux d'encadrement) ; elle caractérise presque toutes les expériences citées et implique un effort consenti par les bailleurs de fonds. Mais de quel effort s'agit-il ?

La densité de l'assistance est d'abord donnée par sa qualification, c'est à dire **son aptitude à transmettre une technique et à promouvoir la participation de la population**. L'identification de ce facteur met en évidence un fait que les Etats Sahéliens doivent considérer sans tergiverser ; sur vingt et une expériences citées ici :

- treize sont assistées par un volontaire expatrié (volontaire classique ou salarié d'ONG) ;
- cinq sont appuyées par des assistants techniques expatriés (cinq de l'aide bilatérale et un de l'aide internationale) ;
- trois seulement sont animées uniquement par des responsables techniques sahéliens (expériences n°8, 15 et 21).

Bien entendu, toutes les actions sont aussi assistées par des agents nationaux, salariés de services ou des ONG et les chiffres ci-dessus n'ont qu'une valeur indicative mais claire à l'échelle du Sahel. Il est vrai que la présence d'expatriés est souvent imposée par les bailleurs de fonds, y compris ONG, mais ceci n'explique pas tout. L'importance du **volontariat** expatrié est sans doute significative du poids de certains facteurs : la motivation personnelle, la recherche du dialogue avec la population, l'obligation d'une certaine insertion dans le milieu facilitant sa connaissance, des aptitudes techniques diversifiées plutôt qu'une haute qualification unique, une plus grande disponibilité et, sans doute, une plus grande facilité à affronter les lourdeurs et les raideurs bureaucratiques des administrations locales ou nationales et des organismes d'aide de tous ordres. Les sahéliens et les sahéliennes ne sont pas "naturellement" dépourvus de ces qualités ou qualifications ; les processus de formation, de sélection, de recrutement, d'affectation et de promotion assurent-ils l'épanouissement de ces qualités au profit des populations rurales engagées dans la lutte ?

La densité de l'assistance dans les expériences positives s'explique aussi par les **relais** qu'elles ont trouvés, créés ou introduits et formés au sein même de la population villageoise :

- utilisation des ressources humaines locales déjà citée ;
- formation de villageois (trop rarement de villageoises) ; déjà alphabétisés, comme **animateurs ou encadreurs villageois** (type Naam - "Six S" ou A.D.R.K. déjà citée), ou **paysans agroformateurs** (type Projet Agro Ecologie du Yatenga). Certains services et projets classiques ne sont pas en reste : **paysans forestiers et paysannes forestières** au Burkina, **paysannes semencières** projetées dans le Mali Sud, **femmes-relais** projetées par l'O.D.I.K. au Mali (Opération de Développement Intégré du Kaarta) ; les **fronts de travail** jouent un rôle analogue au Cap Vert. La plupart des animateurs villageois sont totalement bénévoles ; ils ne coûtent que la formation initiale et continue et la petite dotation en outils qu'ils reçoivent. Ils sont des **ferments techniques et sociaux**, issus de leurs villages d'action. Ils ne peuvent pas être confondus avec les classiques paysans pilotes et de contact qui ne sont que les exécutants et les vitrines d'une technique qui ne doit rien à l'initiative villageoise ;

- formation de villageois alphabétisés comme **animateurs ou encadreurs de zone** (cf. AVLP Saponé n°21, Rissiam n°13, Ourihamiza n°2, les animateurs de zones Naam - "Six S" et ADRK, etc...). La formation et le recrutement d'animatrices féminines se développent quoiqu'encore lentement. Ces animateurs de zone sont dotés d'un bagage technique plus important qui leur permet de décharger l'agent technique d'un certain nombre de tâches d'exécution ou de contrôle. Ils impulsent la participation de la population à l'échelle de leur zone, aidant ainsi à créer les conditions d'élargissement des expériences positives des villages qui "marchent bien". Ils sont **salariés contractuels** d'une association (sur fonds propres ou sur fonds ONG) ou d'une ONG. Ces exemples n'excluent pas que certaines ONG aient des systèmes très similaires à ceux des services nationaux et, dans ce cas, trop souvent concurrentiels et fermés à toute collaboration.

Le recours à l'emploi contractuel, soumis à la **décision conjointe** des collectivités et de l'organisme d'assistance ; n'est guère pratiqué par les services et les projets qui soumettent leurs contractuels à leur seule décision et en font des "pseudo-fonctionnaires". Pourtant, ce champ d'emplois est ouvert et il est l'un des pas à faire pour atteindre à l'auto-encadrement. **Il est indispensable d'insérer dans la population des ressources humaines de niveau technique intermédiaire pour réduire sa dépendance au seul niveau technologique supérieur**. Sur ce point, les intérêts de la population, des projets, des services et de l'état sont convergents.

L'agent d'assistance efficace **transmet, explique et soutient** au niveau supérieur **les demandes et initiatives des collectivités**. Malgré les réformes opérées ou en cours des systèmes d'organisation politique, chacun sait que la montée des aspirations et des initiatives populaires vers les pouvoirs régionaux et nationaux de décision est un chemin semé d'embûches, de déviations et de culs de sac. Les agents, projets et services de développement doivent donc assumer **une fonction de relais vers le haut** dont l'existence est une condition du développement. Ce sont les agents qui les assistent qui ont convaincu les villageois de Sé-Ganoua que l'appui des autorités était nécessaire pour leur mise en défens et qui ont soutenu leurs démarches auprès des services et de l'administration. Sans l'animatrice de Noogo, l'aspiration des villageois à faire des diguettes en pierres et à stabiliser leur ravine n'eût sans doute pas été prise en compte. Les systèmes d'encadrement qui privilégient la fonction de transmission au détriment de celle de **représentation du bas vers le haut** sont inadaptés.

L'agent **stable et protégé** est placé dans de bonnes conditions de travail : il a pour lui la durée nécessaire et un minimum de garantie que ses initiatives positives seront supportées par sa hiérarchie. En effet, deux maux le guettent.

- La **maladie de la mutation**, répandue dans tout le Sahel et sujette à des crises plus fréquentes que les disettes. Elle n'a que deux remèdes :

- . la volonté politique de la soigner,
- . l'évaluation et la prise en compte de l'opinion de la population sur ses agents ; c'est un excellent calmant.

- L'opposition d'intérêts privés de toutes natures et suffisamment influents pour obtenir son renvoi ou sa mutation. Les exemples négatifs abondent alors que les positifs sont trop rares : à Sofara, les coopérateurs ont vivement félicité l'ODEM d'avoir su protéger fermement les agents qui les aident contre les manoeuvres des intérêts et des privilèges heurtés par la création de leur marché sécurisé (n°8). Dans bien des cas, la réticence des agents à rester en brousse, ou leur apathie, s'explique par l'absence ou l'éloignement de toute protection contre l'humeur des puissants locaux.

- Enfin et sans insister, nous rappelons l'importance de la formation initiale et continue (recyclages) aux techniques et, conjointement, à **l'approche des milieux physiques et humains** auxquels ces techniques sont destinées ; l'effort et la **persévérance** sont nécessaires en la matière à l'image des orientations adoptées par l'Association Vive Le Paysan de Saponé. L'évaluation de l'efficacité et de la "rentabilité" d'un agent de développement doit porter en premier lieu sur la **qualité de ses rapports de développement** avec la population.

Le rôle des institutions.

1. Education Nationale.

Par sa fonction d'éducation nationale, l'état assume une lourde responsabilité dans la bataille pour la défense et la restauration de l'environnement. Elle est d'autant plus grande que, d'une part, les systèmes traditionnels d'apprentissage de l'environnement se sont effrités en milieu rural et ont disparu en ville et que, d'autre part, la désertification pose des problèmes nouveaux et crée des situations que la sagesse ancienne ne suffit pas toujours à résoudre.

Le CILSS a affronté ce problème en aidant chaque état à étudier la contribution de son système éducatif à la lutte contre la sécheresse et la désertification (doc. n°52). Un programme sous régional est en cours d'élaboration avec l'appui de la Communauté Economique Européenne. Nous nous bornerons donc à quelques propositions d'orientations.

- La **promotion de l'accès des filles à l'éducation publique et des femmes à la formation aux métiers du développement rural** demande un effort particulier, d'une part pour résorber l'écart persistant surtout en milieu rural avec les garçons et les hommes et, d'autre part, en regard du rôle joué par les femmes dans la lutte contre la désertification (cf. doc n°12).

- **Intégrer l'environnement dans le système éducatif** ne se limite pas à une adaptation nécessaire des programmes et des horaires. Cet objectif demande aussi :

- . un appui, y compris matériel et financier, à la participation de l'enseignement aux actions de connaissance, de défense et de restauration de l'environnement. Il s'agit, en particulier, de soutenir les actions concrètes des maîtres et de leurs élèves (mini-pépinières et plantations, jardins scolaires, travaux de CES, etc...);
- . des encouragements aux enseignants et aux enseignantes pour qu'ils s'engagent auprès de la population afin de l'aider, de l'informer et de la former à la gestion des actions, à l'organisation du travail et à la formulation de ses demandes ;
- . des incitations au **développement de la création littéraire, artistique et pédagogique** par les maîtres pour valoriser l'environnement de leur lieu de travail, les acquis culturels et les actions des populations ;
- . **l'association des ressources humaines locales au système éducatif afin d'utiliser le savoir environnemental des vieux et des vieilles** (causeries, visites sur le terrain). Certaines écoles associées de l'UNESCO ont fait cet effort avec beaucoup de succès (comme celle de Banankoroni, Mali).

- Développer à tous les niveaux de formation, **les notions fondamentales pour l'avenir** de la lutte contre la désertification et pour le développement : l'égalité des sexes, l'exercice de la responsabilité individuelle et collective en termes de développement, l'auto-développement, l'association, l'épargne et le crédit.

L'enseignement de ces notions doit s'appuyer essentiellement sur l'expérience concrète du Sahel, sans limitation pour les frontières internes à la sous-région.

Regrouper l'enseignement de ces notions au sein d'une seule discipline comme l'instruction civique, l'histoire ou la géographie serait une grave erreur ; elles doivent être enseignées dans toutes les disciplines, y compris celles des sciences et techniques (la compréhension des mécanismes de la désertification fait appel à des connaissances scientifiques).

- Un grand effort est nécessaire pour développer la production sahélienne de matériels pédagogiques : livrets, livres, journaux, documents audio-visuels conçus et fabriqués au Sahel sur le Sahel. Des enseignants sont disponibles et aptes au recueil et à la valorisation des acquis des populations au milieu desquelles ils travaillent : il leur manque des encouragements et le minimum de moyens de réalisation. Il est plus qu'absurde de voir un enseignement sur l'éleveur nomade ou semi-nomade du Sahel illustré par un documentaire sur les Bohémiens en France. Il est réconfortant de voir naître et survivre malgré la faiblesse de ses moyens, un journal comme "Walia, la cigogne messagère de notre nature", diffusé auprès des écoles de la Région de Mopti avec l'appui de l'UICN (Volet Education et Sensibilisation environnementale en milieu scolaire; projet UICN de Youvarou).

2. Institutions foncières.

Les droits fonciers réels, c'est à dire ceux qui régissent les rapports fonciers entre les villageois, constituent souvent un obstacle ou un frein pour les travaux de CES ; c'est le cas

- pour les champs de femmes alloués à titre précaire par les maris, parents et amis ; cependant, des femmes sont propriétaires de plein droit par héritage selon la loi islamique (Mauritanie), ou par veuvage les transformant en chefs d'exploitation, ou encore par achat de terres ;
- pour les champs loués par les petits exploitants ou les paysans sans terre. La location peut être traditionnelle : c'est un prêt pour un cycle de culture au moins ; l'emprunteur remercie le propriétaire par une offrande en nature dont il détermine le volume "selon son coeur". La location est de plus en plus moderne, c'est à dire soumise à un loyer codifié en nature ou en argent ;
- pour les terres collectives villageoises ou intervillageoises sur lesquelles pèsent aussi des droits d'usage par les éleveurs et que les services ont volontiers tendance à considérer comme relevant du domaine national.

Sur le domaine foncier, il est nécessaire de bien sérier les problèmes.

- Pour les femmes, il y a d'abord le problème de la reconnaissance d'un droit foncier plein sur la terre qu'elles cultivent.

- Pour les champs prêtés ou loués à des hommes et à des femmes, le problème est posé par l'usage traditionnel qui veut que la terre appartienne à celui qui l'aménage, en particulier par plantation ou par augmentation de ses ressources en eau (puits mais aussi digues filtrantes, diguettes de CES) ; le droit reconnu à l'aménageur est au moins valable pour la durée de l'aménagement et il est transmissible.

- Pour les terres collectives, le handicap vient de la contradiction entre, d'une part, les droits traditionnels de gestion assurés par le chef de terre ou de village ou la collectivité (la djemaa en Mauritanie) et, d'autre part, les droits conférés à l'administration et aux services par la loi sur le domaine national au sens large (la création des Communautés Rurales au Sénégal a modifié les données de ce problème ; elles ont un plein droit de gestion sur l'ensemble du terroir à l'exception des terres du domaine national au sens étroit).

Tous les états sahéliens affrontent ces problèmes par voie de larges consultations (Niger, Mali) ou/et d'expérimentation (Burkina) ; l'extrême diversité des situations et l'acuité des conflits d'intérêts ralentissent les réformes ; l'urgence foncière s'ajoute à d'autres ; les assises sociales et politiques des Etats ne sont pas suffisamment solides pour qu'ils prennent le risque d'imposer des bouleversements fonciers rapides et majeurs. Il n'est donc pas question de faire des propositions radicales et gratuites mais de signaler des voies possibles.

- La voie institutionnelle et réglementaire est immédiatement utilisable :

- Pour donner aux femmes une base d'appui juridique en proclamant la loi de l'égalité des sexes de l'accès à la terre. La réglementation devrait être immédiatement précisée pour l'attribution des terres récupérées ; elle devrait donner la primauté au droit acquis par le travail ; dans l'ensemble, les sociétés locales sahéliennes sont prêtes à admettre l'égal accès par le travail des hommes et des femmes aux terres récupérées. Par contre, avant de prendre des textes d'application, il serait bon de voir quel usage les hommes et les femmes feront de la loi fondamentale dans les domaines courants de l'héritage et de l'accès des femmes à la terre familiale et collective.
- Pour donner ou réaffirmer le plein droit de propriété collective des collectivités sur leurs terroirs. Sauf cas d'espèce, la réglementation ne devrait pas aller jusqu'à définir les règles d'exercice de ce droit, mais attendre de voir l'usage qui en est fait par chaque type de collectivité. Par contre, des mesures et instructions réglementaires immédiates devraient être prises pour déclarer usurpatoires les interventions des administrations, services et projets sur les terres collectives villageoises sans accord signé des collectivités ; la pratique de la concertation obligatoire doit remplacer celle de l'octroi des solutions et de l'exercice abusif des pouvoirs de contrôle et de police dévolus aux services et

administrations.

- Pour, dans le cadre de l'exercice du droit précédent, **reconnaître aux collectivités le pouvoir et le droit de décider à qui appartient la terre aménagée** (pour la CES et par plantation) : à celui qui la possède ou à celui qui l'aménage ? Décider nationalement de cette question est sans doute prématuré, parce qu'il n'est pas sûr que l'état ait les moyens de faire appliquer la décision, et parce qu'il y a déjà danger de blocage de l'extension des actions de CES. En confiant ce pouvoir et cette fonction aux collectivités, l'état leur fait confiance pour répondre au besoin pressant de "terres productives" ; en effet, chaque exploitant apprend vite qu'un bon aménagement de son champ reste conditionné par l'aménagement des champs de ses voisins à l'amont et à l'aval.
- **La voie pragmatique** offre de multiples solutions aux situations concrètes dans le cadre juridique large dessiné ci-dessus.
 - **Les contrats de développement** entre d'une part, projets, services et administrations et d'autre part, la collectivité, ou le groupement de quartier ou des individus, doivent définir les droits et pouvoirs de chacune des parties en même temps que leurs obligations réciproques ; la codification des pouvoirs d'intervention et de sanction des services doit inclure l'obligation de concertation avec l'autre partie.
La formule du contrat collectif de gestion des terres récupérées et distribuées n'est pas adéquate car elle soumet les droits de propriété des individus à ceux des collectivités et elle accorde une souveraineté excessive aux services. Par exemple, les villageoises et villageois qui manquent de bois ont raison de considérer que le premier agent de désertification de leur terroir est le forestier qui délivre des permis de coupe sans les consulter.
 - **Ordre et pouvoir** doivent être donnés aux administrations locales d'officialiser et de garantir les solutions apportées par la collectivité aux problèmes de lutte contre la désertification (après approbation des services concernés) : mise en défens, pâturage villageois, forêt villageoise, traitement d'oued, etc... Cette double notion d'officialisation et de garantie est nécessaire pour protéger la collectivité contre les excès d'intérêts individuels et contre les excès ou les défaillances des projets et des services.
- **L'adaptation des techniques aux contraintes foncières** est une troisième voie dont les expériences citées nous offrent quelques exemples.
 - A Ziga, (n°19), **l'approche quartier de culture** se révèle très positive pour régler, par exemple, la question de la divagation des animaux sur les terres aménagées (mise en défens temporaire respectée) et pour conduire le village à l'action d'aménagement d'ensemble du terroir.
 - A Maïguizaoua, (n°11), la géométrie des brise-vent a supporté des entorses pour tenir compte des cultures, des

limites de champs et des contraintes de circulation.

- A Kaniko, (n°20), la conception et la programmation des aménagements anti-érosifs se basent sur les limites d'exploitations et de parcelles.
- Enfin, **l'approche gestion du terroir**, ouverte par les propositions précédentes, permet d'aborder certains problèmes.
 - L'option délimitation ou **cadastre de terroirs** est actuellement possible à des coûts raisonnables. En plus de ses conséquences foncières, elle est d'une grande utilité pour la définition fine d'un schéma d'aménagement du territoire conçu de bas en haut et pour l'analyse précise des équilibres socio-écologiques (rapports entre densité humaine et ressources à l'échelle locale).
 - L'utilisation sylvo-pastorale des espaces intervillageois soulève des problèmes difficiles qu'il faut affronter expérimentalement : place de l'élevage extensif local et transhumant ; place de la collecte locale de foin et de produits forestiers ; conditions à imposer à la collecte par des individus ou organismes extérieurs aux communautés locales associées dans la gestion de l'espace intervillageois.
 - **Le contrôle de la colonisation agricole anarchique** est une des clés de la lutte contre la désertification dans les zones agro-climatiques humides mais aussi dans les vallées et bas-fonds des zones sahélo-soudanienne, sahélienne et saharo-sahélienne.

3. Maîtrise de la fécondité.

L'analyse des évolutions sociologiques et l'identification des besoins ont montré que la maîtrise de la fécondité est à la fois possible et nécessaire sous la forme d'une politique autorisant l'espacement des naissances. Elle relève de la décision des états dont les prises de position en faveur de la maîtrise de la fécondité sont voisines mais dont les décisions institutionnelles sont encore très divergentes (cf. doc n°12, chapitre 4). Des concertations à l'échelle de la sous région permettraient des échanges d'expériences propres à faciliter la levée des blocages.

4. La recherche.

La recherche pour le développement rural au Sahel manque de ressources humaines et matérielles mais, au-delà de ce constat classique, elle souffre aussi d'un **manque de coordination** qui tient, d'une part à la **très grande dispersion des objectifs** de la recherche et, d'autre part, à la **multiplicité des organismes extérieurs** qui, finalement, déterminent ces objectifs.

En terme de lutte contre la désertification, la recherche doit apporter des réponses sur les points essentiels suivants :

- l'adaptation à la sécheresse et la transformation des systèmes de culture par une maximisation de l'utilisation des ressources en eau et en sol ; ces deux objectifs sont déjà pris en compte mais ils sont trop souvent divisés en sous-objectifs pour couvrir différents types de situation ; il en résulte un éparpillement et une moindre fiabilité des résultats ;
- l'amélioration de la productivité du travail et le développement du potentiel villageois d'organisation communautaire (par exemple par la gestion des terroirs). Ces deux objectifs sont encore absents ou trop négligés dans les programmes de recherche.

Lorsqu'elles sont conduites en tenant la balance égale entre leurs deux objectifs, les opérations de **recherche-développement** sont très significatives comme le montrent les expériences de No (n°14), de Ziga (n°19) et Kaniko (n°20). Il convient cependant de se rappeler que le taux d'encadrement hautement qualifié des opérations de recherche-développement n'est pas reproductible à l'échelle d'un grand programme de vulgarisation : dans leurs propositions, ces opérations doivent donc fournir des réponses aux problèmes de l'assistance au développement aux niveaux villageois et régional.

3.5. CONCLUSIONS.

L'approche villageoise s'impose dans la lutte contre la désertification et pour le développement.

Elle offre un **cadre territorial** où se manifestent les différents mécanismes de la désertification et où s'expriment, en même temps, les relations dynamiques qui font que tous les mécanismes doivent être affrontés de façon coordonnée et programmée.

Ce cadre peut être divisé en micro-bassins versants ou quartiers de culture, offrant une échelle de cohérence également significative mais plus petite et qui peut être utilisée comme point de départ pour l'action sur l'ensemble du terroir. Inversement, ce cadre doit souvent être dépassé pour prendre en compte l'unité hydrographique drainant plusieurs terroirs ; l'approche devient alors inter-villageoise.

Elle offre un **cadre social et socio-économique** qui est celui de la collectivité, dotée de connaissances, de savoirs pratiques et de pouvoirs sur le terroir qu'elle exploite. Cette collectivité est un ensemble de cellules familiales et d'exploitation qui ne sont pas identiques et qui évoluent : cette diversité et cette dynamique peuvent être saisies significativement à l'échelle villageoise. L'expérience montre que, comme par le passé mais dans un contexte nouveau, **cette collectivité est apte à organiser et gérer la défense et la restauration de son environnement**, la reconstruction et l'amélioration de ses ressources potentielles et utilisables en eau et en sol.

Cette aptitude doit être **assistée** et non pas confisquée ou détournée par les projets et services de développement. Cette assistance est nécessaire pour apporter et aider à mettre en oeuvre des propositions techniques reproductibles ou maîtrisables par la population. Elle l'est aussi et **conjointement**, pour informer, former et promouvoir les capacités de la collectivité à concevoir, organiser, gérer et décider des actions à entreprendre.

Le cadre villageois est aussi adéquat pour **saisir la place et le rôle des femmes** sans tomber dans les excès d'un féminisme individualiste et conflictuel. L'expérience montre que les actions de lutte contre la désertification offrent l'occasion de soutenir la promotion des femmes, conformément à leurs besoins et en accord avec l'ensemble de la collectivité. De ce point de vue, la politique d'espacement des naissances en milieu rural est à la fois possible et nécessaire.

Les agents, les projets, les services et l'état ont des décisions à prendre et des efforts d'adaptation à faire pour répondre aux urgences de la lutte contre la désertification et aux impératifs de l'approche villageoise. On peut être effrayé par le nombre et l'hétérogénéité des propositions précédemment faites et par les bouleversements qu'elles supposent dans l'ordre établi ; on peut attendre que ces bouleversements se produisent naturellement, sans en prendre l'initiative et la responsabilité. Chacun fait ses choix. En fait, les propositions avancées visent d'abord à intégrer dans la lutte contre la désertification des changements qui ont déjà eu lieu ; elles visent ensuite à prendre en compte des changements en cours pour faciliter leur épanouissement ou stopper leur généralisation lorsqu'ils sont néfastes ; enfin, elles cherchent à ouvrir des possibilités de changements jugés nécessaires. Il n'est pas proposé de forcer ou d'imposer des changements non voulus par la population mais de **permettre à celle-ci de réaliser ces changements à son rythme**. Même ainsi tracée, la voie apparaît encore très encombrée et obscure ; l'approche globale peut l'éclairer.